

A black and white photograph of a hand holding a key with a large, multi-petaled flower-shaped handle. The background is blurred, showing what appears to be a door handle mechanism. The overall composition is clean and modern.

ASSA ABLOY

S'ARMER CONTRE LES COPIES DE CLÉS

MARS 2020

ASSA ABLOY

Experience a safer
and more open world

La protection contre la copie : attention aux déclarations ambiguës



Lorsque vous vérifiez votre système de verrouillage actuel ou que vous envisagez un nouveau pour vos locaux, quels sont les critères essentiels pour votre installation ?

Il existe de nombreux critères permettant de faire le bon choix de serrure, pouvant varier d'une région à l'autre ou d'un bâtiment à un autre en fonction des besoins de l'utilisateur.

Exemples de critères :

- Des cylindres répondant à des besoins de sécurité spécifiques ?
- Un plan d'organigramme permettant un accès contrôlé dans tous vos locaux ?
- Des serrures entretenues par des spécialistes locaux ?

L'un des premiers critères retenus par l'utilisateur, concerne la quantité de clés fournies avec le cylindre (le système de verrouillage) ainsi que la facilité de duplication des clés.

Attention ! Lors de l'établissement d'un organigramme de clés, des copies de vos clés peuvent être obtenues légalement à votre insu. Noter toutefois, qu'une protection juridique contre la duplication de clés existe grâce aux brevets.

Quelle est pour vous l'importance de la protection des copies de clés ?

Dans ce livre blanc, nous chercherons à clarifier et dissiper tous doutes sur les différents outils de la propriété intellectuelle et leurs impacts pour la reproduction de clé.

Les marques, le dépôt de modèle et les brevets, sont de la propriété intellectuelle (PI) et ont chacun une place unique dans le droit de la PI.

La fonctionnalité d'un produit comme une clé n'a pas de protection juridique en vertu du droit des marques.



PROTECTION DE MARQUE :

La marque est utilisée afin de distinguer un produit ou un service entre deux entreprises. Elle peut être associée à un mot, une phrase, un logo, un symbole ou à une combinaison de mots. La protection de marque ne couvre pas l'aspect fonctionnel d'un produit. Elle peut être à durée indéfinie et permet aux consommateurs d'identifier la qualité des produits ou des services. Nike et Apple sont de bons exemples quant à l'utilisation de leurs noms ainsi que de leurs logos respectifs. Les marques sont importantes car elles offrent aux consommateurs l'assurance que les produits et services achetés sont authentiques, et répondent à la qualité attendue. Cependant, la fonctionnalité d'un produit comme une clé n'a pas de protection juridique en vertu du droit des marques.

PROTECTION DE MODÈLE :

Le modèle est un droit accordé à l'apparence visuelle d'un produit pour une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans. Cela concerne la forme, la configuration, le motif, l'ornementation et l'aspect d'un article. L'objectif du droit est de dissuader les fraudeurs de copier l'apparence du produit de la marque. Les droits de conception sont utilisés par les fabricants afin de lier un produit à une entreprise particulière. Ils permettent aux consommateurs d'identifier l'origine du produit. Comme la marque, le modèle ne peut pas être enregistré si les caractéristiques de la forme sont purement fonctionnelles. C'est pourquoi, le dépôt de modèle n'offre aucune protection légale contre la copie de clés.

DISSIPER LES PRÉJUGÉS

« Protection légale illimitée des clés »,
« Protection légale à vie des clés »,
« Protection légale à vie par marque contre la duplication illégale des clés », « Le profil de la clé avec la protection légale à vie par marque, une protection légale des clés »,
« Protection légale illimitée pour les marques de clés », « Le profil de la clé est protégé par une marque déposée ».

Ce sont tous des exemples réels d'affirmation utilisés couramment dans des communications, documentations, sites web, etc...

L'objectif du droit est de dissuader les fraudeurs de copier l'apparence du produit



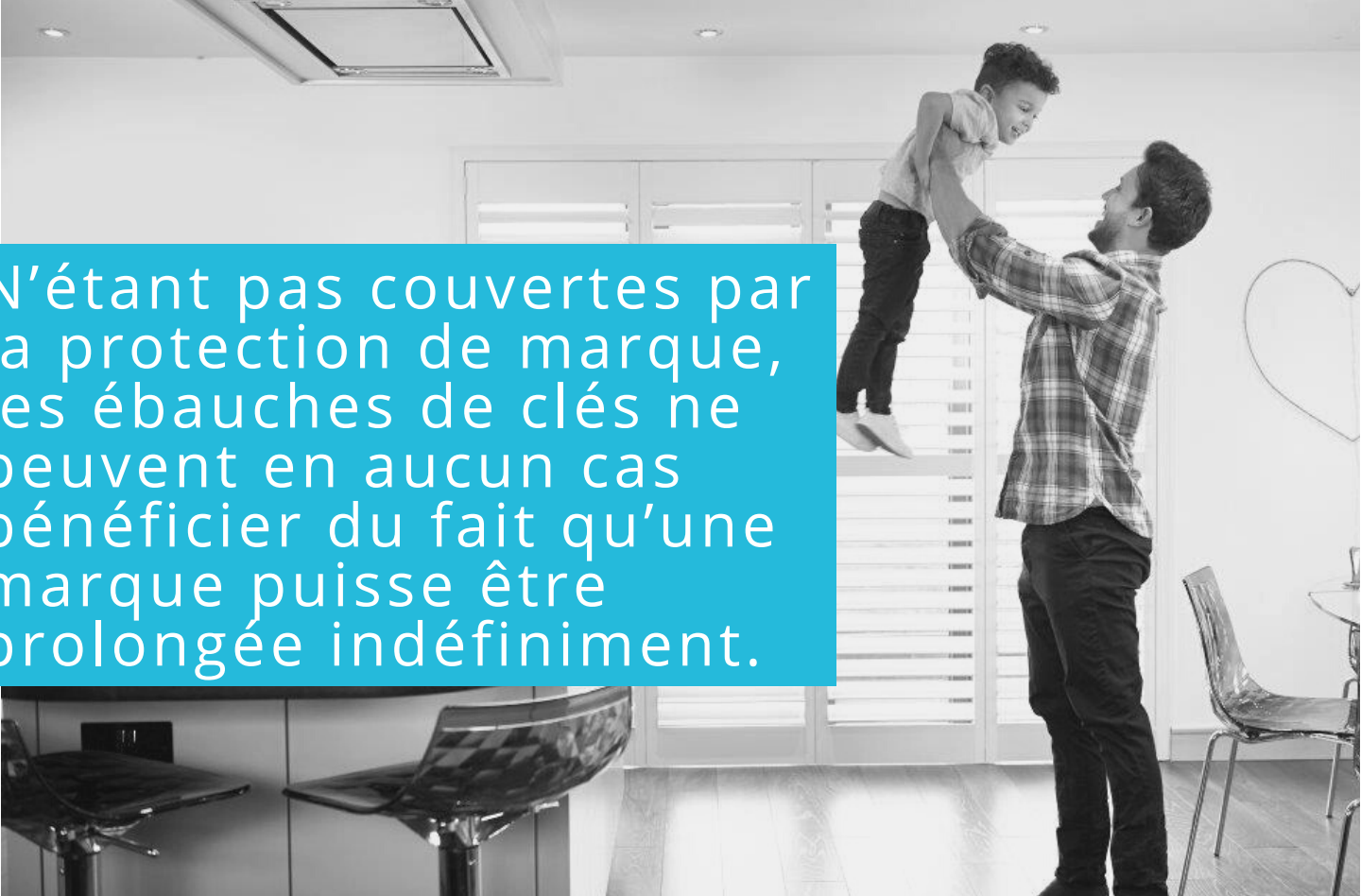
INTERPRÉTATION ET COMPRÉHENSION

Regardons d'abord l'affirmation générale « le profil de la clé est protégé par une marque déposée » : cela signifie que le fournisseur de clé a déposé une marque correspondant au profil de l'ébauche de clé, le plus souvent soit sous la forme d'une marque 2D représentant une ou plusieurs coupes transversales dudit profil, soit sous la forme d'une marque 3D. Or il est erroné de prétendre qu'une telle marque assure une protection contre la copie de clé.

En effet, la loi exclut de la protection par marque tout élément fonctionnel (dont la forme est définie afin d'obtenir un effet technique). Or la forme générale du profil de l'ébauche de clé est définie par la forme du canal de clé du cylindre de porte correspondant. Il s'agit d'une nécessité technique afin que la clé puisse être introduite dans le cylindre. On se trouve ici dans le même cas de figure que par exemple les capsules de café Nespresso, dont la forme générale correspond à la cavité de la machine dans laquelle elle doit être introduite. Quand la protection du brevet est tombée en 2005, Nespresso a essayé de bloquer ses concurrents en leur interdisant de fournir des capsules compatibles avec leurs propres machines en arguant des marques et modèles qu'ils avaient déposés. Mais ils ont été déboutés par toutes les instances au tribunal, au motif que ni les marques ni les modèles ne peuvent protéger des éléments fonctionnels. Et c'est ainsi que depuis de nombreux autres fournisseurs peuvent vendre légalement des capsules compatibles avec les machines Nespresso.

Même si des fabricants de cylindres et clés ont pu obtenir des marques enregistrées pour des images qui ont l'air de correspondre à des ébauches de clés, jamais aucun tribunal n'a rendu de verdict de copie frauduleuse de clés basé sur une telle protection. Ce type de protection par dépôt de marque n'est tout simplement pas utilisable pour poursuivre des entreprises qui fourniraient des ébauches ou des clés de manière alternative.

En arguant d'une « protection illimitée des clés », certains fournisseurs veulent faire croire à leurs clients que, grâce à une marque déposée, le système de serrures qu'ils acquièrent sera protégé indéfiniment contre la copie illégale de clé. Il s'agit là d'une affirmation mensongère particulièrement perverse et qui peut être sévèrement punie au titre de la loi sur la concurrence déloyale. N'étant pas couvertes par la protection de marque, les ébauches de clés ne peuvent en aucun cas bénéficier du fait qu'une marque puisse être prolongée indéfiniment.




N'étant pas couvertes par la protection de marque, les ébauches de clés ne peuvent en aucun cas bénéficier du fait qu'une marque puisse être prolongée indéfiniment.

UTILISATION DES DÉPÔTS DE MARQUES :

Comme nous l'avons déjà vu, l'objectif d'une marque est d'être reconnaissable. En effet, le lien doit être reconnu entre la marque et son produit / service. Dans le domaine de la clé, une entreprise ajoutant sa marque sur la tête de la clé indique clairement sa source. De plus, une entreprise peut également ajouter sa marque sur la section transversale de la clé. Cela est acceptable et s'intègre dans la limite du droit des marques.

Cependant, lorsque le nom de la marque présent sur la coupe transversale de la clé est utilisé en communication pour suggérer que cela empêche la copie de la clé, ceci devient une mauvaise utilisation de la marque. En aucun cas la marque peut être utilisée pour protéger un aspect fonctionnel. La marque présente sur la section transversale de la clé n'empêche donc pas la copie de la clé. Cette utilisation de la marque n'ajoute aucune valeur concernant la protection contre la copie de clé.



En aucun cas la
marque peut être
utilisée pour protéger
un aspect fonctionnel.

En 2016, une affaire a été portée devant la Cour de Düsseldorf en Allemagne concernant la promotion d'un système de clés protégé par une marque.

Le tribunal et la Cour d'appel ont confirmé l'utilisation trompeuse en communication de la protection contre la copie des clés par dépôt de marque.

Les sanctions encourues sont une amende pouvant aller jusqu'à 250 000 euros et jusqu'à deux années d'emprisonnement par violation.

Cette affaire confirme que l'utilisation du dépôt de marque pour protéger les profils de clé n'est pas valable. L'impact vis-à-vis du consommateur est que les profils des clés reposant uniquement sur la protection des marques, n'ont en fait aucune protection contre la copie de clés non autorisées.

Pourquoi les clés et cylindres protégés par brevet constituent-ils un choix éclairé par rapport aux solutions par dépôt de marque sur leurs profils de clé ?

Si la protection contre la copie des clés est une exigence lors de la prescription d'un organigramme de clé, alors une solution avec un brevet est le seul moyen de valider que le système que vous cherchez à mettre en œuvre possède une protection juridiquement applicable contre celle-ci.


Lorsque vous examinez votre organigramme actuel ou lorsque vous envisagez un nouveau système de verrouillage pour vos locaux, il est important de s'interroger sur les questions suivantes :

LE FOURNISSEUR OFFRE-T-IL UNE PROTECTION CONTRE LES COPIES DE CLÉS?


Il est essentiel de comprendre quelles sont les principales revendications du fournisseur en matière de protection des copies et leur processus de gestion.

- Qu'est-ce qui constitue le fondement de la protection ? Il ne peut s'agir que d'un brevet.
- Quel processus de gestion est pris en charge pour assurer votre protection contre la duplication de clés ?

Chaque industriel a son propre processus de gestion. Par exemple, ASSA ABLOY Solutions de Sécurité développe uniquement des systèmes de verrouillage brevetés sur le couple clé + cylindre et a mis en place une gestion qui lui est propre. Les ébauches des produits brevetés Vachette ne sont pas commercialisées par des tiers. Ainsi la légitimité du demandeur est vérifiée en demandant sa carte de propriété ou son certificat de sécurité pour chaque système de verrouillage. La copie de clé est alors réalisée uniquement dans nos usines françaises.



Le fondement de la protection ? Un brevet uniquement



Utiliser des clés et des cylindres avec une protection par dépôt de brevet **UNIQUEMENT**

LE PRODUIT EST-IL BREVETÉ ?

Vous devez vérifier si le produit que vous envisagez d'adopter est protégé par un brevet et que celui-ci correspond à vos besoins. Les questions à se poser :

- **A quelle date le brevet a-t-il été déposé ?** Le brevet peut durer jusqu'à 20 ans à partir de la date du dépôt.
- **Le brevet est-il déposé dans le pays où le produit sera utilisé ?** Si ce n'est pas le cas, le système de fermeture ne sera pas protégé dans le pays.

Une fois que vous avez recensé ces informations et qualifié la validité de la protection contre la copie clé, vous êtes alors en mesure de choisir le bon système de fermeture qui répondra à vos besoins.

Les revendications de protection illimitées des marques sur les profils des clés sont non seulement trompeuses, mais la validité de la protection n'a pas de valeur juridique. De plus, cela s'applique également aux dépôts de modèles. La seule façon d'assurer la protection des clés contre la copie illícite est donc d'utiliser des clés et des cylindres qui ont une protection par brevet légalement valide dans le pays. Désormais, vous avez toutes les clés pour vous protéger des copies frauduleuses.